

FSSSCT du 30 mai 2024

Déclaration liminaire de SUD éducation 85



De report en report, notre deuxième formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail pour 2023-2024 se tient le 30 mai, date qui conviendrait mieux à une troisième réunion de l'année scolaire, on en conviendra. Ce calendrier en dit long sur l'importance que lui accorde l'administration, et la F3SCT devient de plus en plus clairement une instance fantoche. D'ailleurs, outre qu'elle ne s'est pas réunie entre mi décembre et fin mai, l'ordre du jour ne tient compte ni de nos demandes, ni de l'actualité en termes de SSCT.

Le dossier amiante devient, au fil des ans, un scandale de santé public. Le bâti vieillissant de nos écoles et EPLE représente un danger grandissant pour les usager-es et les personnels, mais l'institution semble rester indifférente. Les collectivités ne font pas établir de dossier technique amiante ni de repérage amiante avant travaux, ou bien le DTA est obsolète, ou encore les recommandations ne sont pas mises en œuvre, et ce depuis des années. Qu'importe : l'administration fait mine de croire qu'elle n'a pas de responsabilité dans cette affaire. Notre employeur ne serait pas responsable de notre santé au travail lorsque les risques relèveraient du bâti ! Ce déni de la réglementation, de la jurisprudence, constitue aussi une faute morale. Jouer avec la vie et la mort des élèves et des personnels n'est pas acceptable. Nous demandons que le sujet amiante soit enfin pris à bras le corps par la hiérarchie à tous les niveaux.

Un autre dossier est mal géré, et pourtant... Les violences sexistes et sexuelles au travail devaient enfin être prises en charge dans notre académie, mais la cellule d'écoute, à peine ouverte, rencontre des difficultés. Par ailleurs, son fonctionnement ne répond pas aux demandes unitaires des organisations syndicales ayant participé aux groupes de travail : cellule dédiée uniquement aux VSS, temps dédié pour les écoutantes, suivi par les membres de la FS... L'existence de cellules départementales est retoquée également sans explication. Le sexisme reste pourtant prégnant, y compris dans notre instance d'aujourd'hui, dont l'ordre du jour évoque la « formation des nouveaux directeurs » !

Quant à la souffrance ordinaire en milieu scolaire, elle se porte bien, grâce notamment à l'inclusion sans moyens, dont on voit les effets dans nombre de fiches RSST. Sans formation des enseignant-es, sans matériel spécifique, sans espace supplémentaire, sans personnel médical sur place, sans statut pour les AESH, cette inclusion au rabais, dans des classes souvent surchargées, se fait au détriment des premier-es concerné-es : les

enfants en situation de handicap. Les adultes désespéré·es, parfois violenté·es, ne peuvent que constater avec impuissance la dégradation de leurs conditions de travail, d'où des burn-out, des démissions, et la crise du recrutement qui s'accélère.

Et ce n'est pas la réforme dite du « choc des savoirs » qui va améliorer les choses. Perte de sens engendrée par des dispositifs imposés, à rebours de toute la recherche scientifique et pédagogique actuelle ; iniquité déjà visible dans la préparation de la rentrée des collèges ; mise en concurrence des disciplines et des personnels ; chaos prévisible engendré par des emplois du temps irréalisables ; nouveaux programmes autoritaires à appliquer dès septembre dans le primaire après un simulacre de consultation ; fin de la liberté pédagogique pourtant inscrite dans la loi... Les personnels paient au prix fort, notamment dans les collèges (après les LGT et les LP) les choix néolibéraux du pouvoir en place pour l'école. Trier les élèves comme on a trié les malades au moment du covid, comme les hôpitaux doivent aujourd'hui trier les patient·es. Trier les élèves comme on trie les déchets : pour qu'ils et elles répondent au marché, chacun·e à la place que ce système lui assigne... L'école est pourvoyeuse d'exploité·es où le pouvoir est au service, voire aux mains, d'une caste richissime qui ne cherche qu'à embrigader une jeunesse aux ordres. Comment nos conditions de travail pourraient-elles, dès lors, être considérées par l'institution ? Comment la santé au travail, vaste blague, pourrait-elle s'améliorer, alors que le naufrage de la médecine du travail est savamment orchestrée ?...

Notre employeur n'a que faire de notre sécurité. A SUD éducation Vendée, nous continuerons donc à lutter contre notre employeur pour faire respecter nos droits et en gagner de nouveaux, envers et contre tout, dans cette instance et ailleurs.